

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité
Direction des personnes handicapées et des personnes du bel âge
127.11

**RÉUNION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 15 DECEMBRE 2017
SÉANCE PUBLIQUE SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME SANDRA DALBIN**

**OBJET : BP 2018 : délégation pour l'adoption du schéma départemental en faveur des
personnes handicapées**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée aux personnes handicapées, soumet au Conseil départemental le rapport suivant :

Le Département s'emploie à accompagner les personnes handicapées, à améliorer leur quotidien et à lever toutes les entraves à leur épanouissement et participation sociale. Un engagement qui se traduit par son rôle de chef de file de la politique du handicap, avec une grande responsabilité : coordonner la conception du schéma départemental du handicap, en mobilisant tous les acteurs et toutes les énergies en faveur du handicap et en s'évertuant de construire une société plus inclusive.

Ainsi, c'est l'objet du schéma départemental de définir les orientations à mettre en œuvre à moyen terme pour progresser dans cette direction.

Ces orientations s'appuient en terme de méthode sur une réflexion partenariale organisée autour des acteurs du handicap, représentants institutionnels et associatifs, gestionnaires d'établissements et services, bailleurs sociaux ; et en terme de contenu sur des valeurs partagées par les acteurs de la politique départementale et sur des arbitrages rendus par le Département.

Le travail réalisé par le Conseil Départemental, les associations regroupées au sein des Associations Parcours et la Maison Départementale pour les Personnes Handicapées, a permis de conforter les piliers d'un dispositif mettant en son centre le projet de vie de la personne handicapée.

Désormais, le dispositif « Une réponse accompagnée pour tous », instaurée par la loi de modernisation de la santé, fait évoluer l'organisation et la coordination de tous les acteurs impliqués pour construire, avec les personnes et leur famille, des solutions d'accompagnement. Il s'agit donc de permettre un parcours de vie sans rupture.

Il revient donc au nouveau schéma départemental d'intégrer l'ensemble de ces évolutions législatives et réglementaires, tout en consolidant les acquis des schémas précédents, afin d'offrir à chacun une réponse adaptée.

Ce nouveau schéma a été élaboré en concertation dans un double objectif : premièrement, associer les professionnels à la définition d'une politique publique, et deuxièmement interroger les personnes handicapées et leurs proches aidants à la fois sur leur vision des dispositifs existants et aussi sur une définition de leurs besoins.

Le présent rapport exposera de façon synthétique les orientations générales pour les cinq années à venir.

Ces orientations se composent d'actions spécifiques qui font l'objet de fiches de suivi et qui serviront à terme à l'évaluation du dispositif.

Orientation n°1 : Informer et faciliter l'accès aux dispositifs

- Renforcer l'accès à l'information des personnes en situation de handicap et de leurs proches aidants
- Favoriser la coordination des acteurs

Orientation n°2 : Poursuivre le développement de prévention

- Permettre le repérage précoce des troubles envahissants du développement et troubles du spectre de l'autisme
- Assurer un repérage des troubles du développement et troubles sensoriels pour les enfants à l'école
- Faciliter l'accès au système de santé et de prévention des personnes malentendantes et sourdes

Orientation n°3 : Adapter et améliorer l'offre de prise en charge

- Organiser l'offre d'aide à domicile
- Développer l'accueil familial de personnes en situation de handicap
- Optimiser les moyens existants

Orientation n°4 : Soutenir les personnes en situation handicap et leurs aidants

- Renforcer le soutien aux proches aidants en créant et en optimisant les places d'accueil
- Diversifier l'offre d'aide et de répit pour les proches aidants
- Promouvoir la qualité de vie des personnes en situation de handicap dans les domaines culturels et sportifs
- Renforcer l'accès et le maintien dans un logement autonome

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil départemental de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL

